

# Développement durable : les Franciliens jettent moins d'ordures ménagères qu'en 2011 et trient davantage leurs déchets

Insee Analyses Île-de-France • n° 203 • Juin 2025

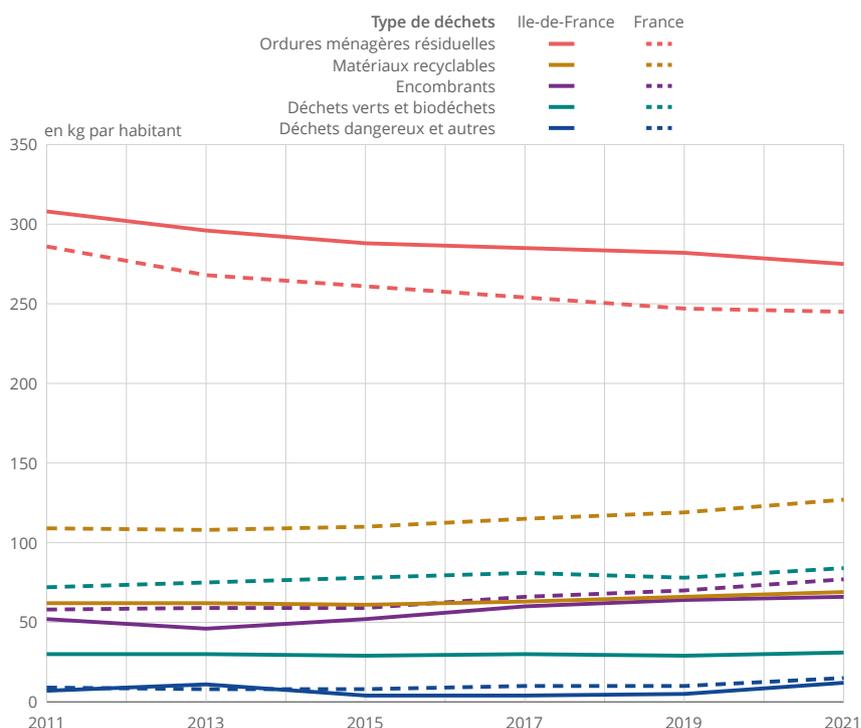


En Île-de-France, environ 5,6 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectés en 2021. Avec 452 kg par habitant, les Franciliens produisent en moyenne 18 % de déchets de moins que les Français dans leur ensemble. En outre, entre 2011 et 2021, les volumes collectés par habitant en Île-de-France baissent de 1,6 % alors qu'ils augmentent de 2,9 % au niveau national. Les quantités d'ordures ménagères collectées en « tout-venant » diminuent et 35 % des déchets sont valorisés dans les centres de tri, contre 29 % dix ans plus tôt. Le volume de déchets ménagers par habitant est le plus faible à Paris et en petite couronne. En grande couronne, il est comparable à la moyenne nationale.

Objectif du développement durable au niveau national, la gestion des déchets ménagers est un enjeu particulièrement important pour l'Île-de-France, région la plus peuplée de France, avec plus de 12 millions d'habitants. Partie prenante de l'économie circulaire, cette gestion contribue à la préservation de la biodiversité dans la région et permet de mieux gérer les ressources. Ainsi, dans la Conférence des parties (COP) régionale qui a été définie en 2024 au niveau francilien, le premier des objectifs fixés à l'horizon 2030 concerne l'augmentation de la valorisation des **déchets ménagers et assimilés** (DMA). Les autres objectifs en matière de déchets portent sur la réduction des déchets enfouis et la collecte des biodéchets et bouteilles plastiques.

En 2021, 5,6 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés, hors déblais et gravats, sont collectés en Île-de-France. Ce volume est le plus élevé de toutes les régions de France métropolitaine. Cependant, rapporté à la population francilienne, il est le plus faible, devant Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes. Avec 452 kg par Francilien, il est sensiblement inférieur aux 548 kg par habitant mesurés à l'échelle nationale.

## ► 1. Évolution des déchets ménagers et assimilés collectés par habitant en Île-de-France et en France métropolitaine, par type de déchets



**Lecture :** En 2021, en Île-de-France, les ordures ménagères résiduelles représentent 275 kg par habitant contre 308 en 2011.

**Champ :** Déchets ménagers et assimilés (DMA), hors déblais et gravats.

**Sources :** ADEME, enquête Collecte ; Insee, recensements de la population de 2011 à 2021.

Les déchets ménagers et assimilés hors déblais et gravats sont collectés selon trois principaux modes. Dans le premier mode, les DMA sont ramassés en mélange et sont donc appelés « tout-venant ». En Île-de-France, ces **ordures ménagères résiduelles** (OMR) représentent 61 % des déchets, soit une part supérieure à celle observée à l'échelle nationale (45 %). Selon le deuxième mode de collecte, les déchets sont séparés via des poubelles de tri sélectif ou des points d'apport volontaire (à l'instar du verre, du papier, du carton et des journaux, des végétaux...). En Île-de-France, ce mode représente 26 % des volumes récupérés contre 22 % en France métropolitaine. Enfin, le troisième mode de collecte repose sur les déchetteries où les déchets sont apportés directement. Ce mode représente 13 % du volume total en Île-de-France, une part nettement plus faible que dans l'ensemble du pays (33 %).

### Baisse de la quantité de DMA par habitant en Île-de-France

Avec 459 kg par habitant en 2011, le volume annuel de DMA par habitant a diminué de 7 kg en dix ans, soit une baisse de 1,6 %. Si cette réduction peut paraître faible, elle s'inscrit néanmoins dans un contexte de hausse en France

métropolitaine, où le volume annuel de DMA par habitant a augmenté durant la même période de 16 kg, soit de 2,9 %. Toutefois, la baisse en région francilienne reste sensiblement inférieure à l'objectif fixé dans la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, qui prévoyait une diminution de la production de DMA par habitant de 10 % entre 2010 et 2020. De fait, entre 2011 et 2021, seules l'Île-de-France et quatre autres régions enregistrent une baisse.

En lien avec des défis environnementaux de plus en plus prégnants et des politiques publiques volontaristes, les modes de collecte évoluent. En Île-de-France, les déchets ménagers collectés en mélange diminuent de 33 kg par habitant entre 2011 et 2021 alors que le tri des déchets et les apports en déchetterie augmentent, respectivement de 13 kg et de 14 kg. Avec 21 nouvelles déchetteries implantées sur son territoire depuis 2011, l'Île-de-France totalise près de 200 déchetteries. Néanmoins, elle est la région la moins bien dotée de France métropolitaine, avec une déchetterie pour 62 000 habitants, loin derrière les Hauts-de-France (une pour 20 000 habitants). En 2021 comme en 2011, les Franciliens s'y rendent en moyenne 0,35 fois par an.

### Davantage de matériaux recyclables et d'encombrants

L'évolution du poids de chacun des trois modes de collecte témoigne d'une amélioration des pratiques de tri dans la région et s'accompagne ainsi d'une hausse des déchets destinés au recyclage. Les volumes collectés des encombrants (66 kg par habitant) et des matériaux recyclables (69 kg) sont supérieurs en 2021 respectivement de 14 kg et de 7 kg par an et par habitant à ceux de 2011

► **figure 1.**

Les matériaux recyclables représentent désormais 15 % des DMA collectés en Île-de-France. Les encombrants collectés correspondent à la même proportion. Les autres types de déchets sont relativement moins nombreux. Avec 31 kg par an et par habitant, les déchets verts et biodéchets ne regroupent ainsi que 6,9 % des DMA, et les déchets dangereux et autres en représentent 2,6 %.

### Seul un tiers des déchets est valorisé

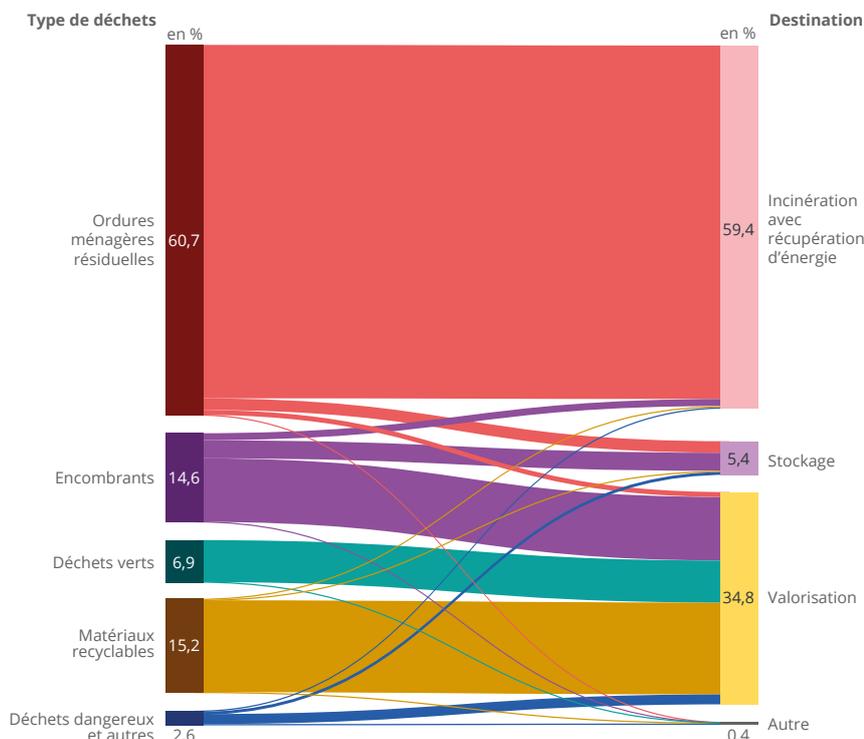
Après leur collecte, une partie des déchets produits sont valorisés, soit 35 % en Île-de-France. En lien avec la part prépondérante des OMR dans la région francilienne, il s'agit du taux le plus bas des régions métropolitaines. Le taux de valorisation moyen s'établit à 47 % au niveau national, ce qui est nettement inférieur aux objectifs inscrits dans la LTECV : 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

De plus, tous les déchets orientés vers un type de traitement spécifique ne sont pas systématiquement traités comme tels. Ainsi, le taux de **refus** des déchets issus de la collecte sélective (hors verre) en Île-de-France tend à croître légèrement depuis 2018 pour atteindre 26,8 % en 2021 [Kaba, 2023]. Sont en cause un mauvais tri au départ ou une prise en charge finalement impossible par le site de destination. Ces déchets refusés sont alors incinérés ou stockés.

Près de 60 % des DMA en Île-de-France sont traités par incinération. C'est la part la plus élevée de France métropolitaine. Le recours au stockage ou à l'enfouissement est quant à lui parmi les plus faibles : il ne représente que 5,4 % des DMA. Les déchets ni incinérés ni enfouis font l'objet d'une valorisation matière (26,6 %) ou d'une valorisation organique (8,2 %).

Ces **destinations des déchets** dépendent de leur type. Les déchets verts, matériaux recyclables et déchets dangereux sont principalement orientés vers la valorisation, essentiellement organique

## ► 2. Types de déchets ménagers et assimilés et leurs destinations en Île-de-France en 2021



**Lecture :** En 2021, en Île-de-France, les ordures ménagères résiduelles (OMR) représentent 60,7 % des déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats).

**Champ :** Déchets ménagers et assimilés (DMA), hors déblais et gravats.

**Source :** ADEME, enquête Collecte.

pour les déchets verts, et matière pour les matériaux recyclables et les déchets dangereux. En Île-de-France, les déchets collectés en mélange sont quasi exclusivement destinés à l'incinération avec récupération d'énergie à 96 % et au stockage à 3 %. L'Île-de-France est en revanche la région où les encombrants sont les plus valorisés, avec 72 % en valorisation matière ▶ **figure 2**.

Tout en restant en deçà des objectifs fixés par la loi, en Île-de-France, comme en France, la proportion de déchets orientés vers la valorisation augmente, passant de 28,7 % à 34,8 % entre 2011 et 2021. Cela s'explique principalement par la baisse des quantités collectées en mélange, déchets dont la valorisation est la plus faible. En outre, le traitement par incinération s'est amélioré, puisqu'il s'accompagne désormais de récupération d'énergie. Enfin, la part des déchets destinés au stockage a diminué en dix ans (-4,2 points) au profit de la valorisation matière (+6,7 points).

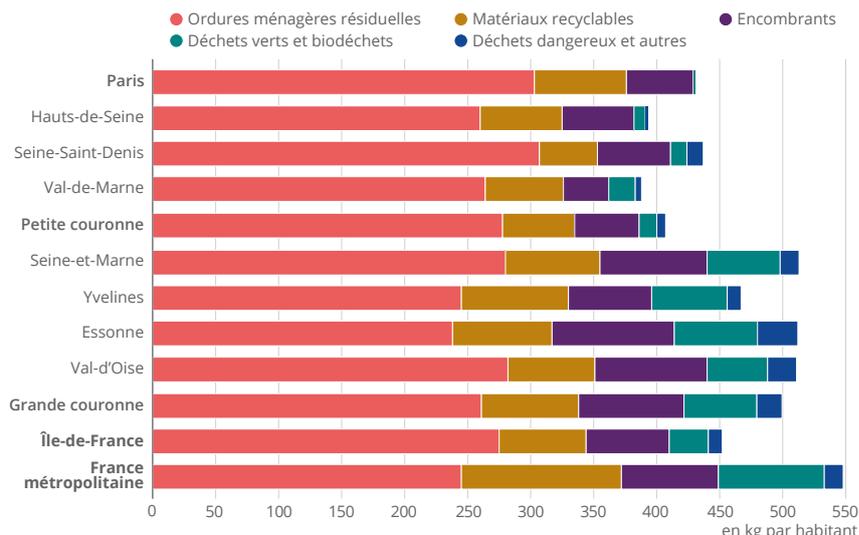
Pour permettre ces différents traitements, plus de 224 installations de traitement des DMA sont localisées en Île-de-France, dont 66 centres de tri.

### Une quantité moindre de déchets collectés par habitant à Paris et en petite couronne

Selon le territoire où les DMA sont collectés, leur nature et leur destination diffèrent fortement. Le contraste est notamment important entre Paris et sa petite couronne d'une part, et la grande couronne d'autre part. Avec respectivement 388 et 393 kg/hab, le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine sont les départements produisant le moins de DMA en France. Paris se classe quatrième (430 kg/hab) et la Seine-Saint-Denis, cinquième (437 kg/hab). À l'opposé, en grande couronne, à l'exception des Yvelines, le volume de DMA par habitant est proche de celui observé au niveau national ▶ **figure 3**.

À Paris et en petite couronne, plus des deux tiers des déchets collectés sont des OMR. Les déchets verts et les biodéchets y représentent une part très faible. En grande couronne, les quantités collectées de ces derniers par habitant sont proches de la moyenne nationale. Ces écarts s'expliquent par des différences de parc de logements : au centre de la région, la proportion d'appartements est plus élevée, tandis que, en grande couronne, ce sont les maisons qui prédominent au milieu d'espaces verts souvent étendus. La collecte des encombrants est aussi moins importante en cœur d'agglomération, en raison notamment de la plus faible

### 3. Quantités de déchets collectés en 2021 par habitant selon le type de déchets, par département en Île-de-France, et en France métropolitaine

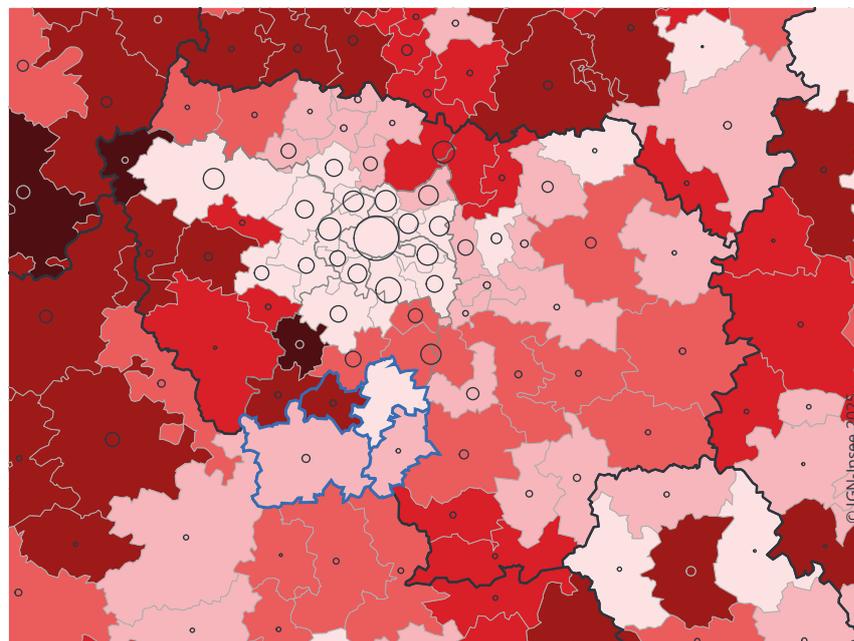


**Lecture :** En 2021, un habitant de Paris produit en moyenne par an 430 kg de DMA, dont 303 kg d'ordures ménagères résiduelles.

**Champ :** Déchets ménagers et assimilés (DMA), hors déblais et gravats.

**Sources :** ADEME, enquête Collecte ; Insee, recensement de la population 2021.

### 4. Déchets ménagers et assimilés collectés par habitant et par intercommunalité en 2021



**Note :** Les EPCI pour lesquels moins de 10 % de la population est concernée par la tarification incitative ne sont pas représentés sur cette carte.

**Lecture :** En 2021, dans la communauté d'agglomération Étampois Sud-Essonne, où la tarification incitative est mise en place, 519 kg de DMA par an sont produits par habitant, soit un volume total de 28 900 tonnes.

**Champ :** Déchets ménagers et assimilés (DMA), hors déblais et gravats.

**Sources :** ADEME, enquête Collecte ; Insee, recensement de la population 2021.

surface des logements et donc du nombre inférieur de meubles et d'équipements. Avec une part plus réduite des OMR dans la composition des déchets, les taux de valorisation sont les plus élevés dans les départements de grande couronne. Ce

taux atteint près de 45 % dans l'Essonne, une valeur proche de celle observée en France métropolitaine (48 %).

Avec la loi NOTRe de 2015, la gestion des déchets ménagers est devenue

une compétence obligatoire des intercommunalités, qui fixent les modalités de la collecte. En outre, les intercommunalités ont l'obligation légale de mettre en place des plans locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Dans les Yvelines et l'Essonne, les quantités de déchets par habitant varient beaucoup d'une intercommunalité à l'autre. Dans un territoire situé au centre-ouest de l'Essonne et dans deux autres du nord-ouest des Yvelines, la production de déchets par habitant est bien plus élevée que dans le reste de la région, y compris dans les autres regroupements de communes de grande couronne. Ainsi, les communautés de communes du Pays de Limours (1 037 kg/hab), des Portes de l'Île-de-France (755 kg/hab) et du Pays Houdanais (695 kg/hab) présentent les taux les plus élevés de production de déchets par habitant de la région ► [figure 4](#).

### Tarification incitative : une pratique peu répandue en Île-de-France

Dans la région francilienne, seuls quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur 63 ont, en 2021, une tarification incitative, représentant au total 112 000 habitants. Cette politique publique, qui instaure le versement d'une redevance incitative (REOMi) ou son inclusion dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOMi), ne concerne ainsi qu'à peine 1 % de la population francilienne, une proportion parmi les plus faibles de France métropolitaine. Le niveau atteint est donc loin de l'objectif fixé par le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France, qui visait 360 000 habitants concernés en 2020 et 1 800 000 habitants à l'horizon 2025. L'Essonne est le département où la tarification incitative est la plus pratiquée, notamment dans les communautés de communes (CC) du Val d'Essonne et des Deux Vallées, avec la totalité de leur population concernée.

Dans les quatre intercommunalités ayant une tarification incitative en 2021, le

volume annuel de déchets ménagers par habitant varie entre 434 kg dans la CC du Val d'Essonne et 656 dans la CC Entre Juine et Renarde. Dans les autres EPCI de grande couronne, la dispersion est nettement plus élevée : de 391 kg dans la communauté d'agglomération de Paris-Saclay à 1 037 kg (CC du Pays de Limours). Selon une étude réalisée à l'échelle nationale [Ménard *et al.*, 2025], l'impact de la tarification incitative apparaît

significatif : toutes choses égales par ailleurs, les collectes seraient inférieures de 36 à 55 kg par habitant à celles dans les intercommunalités sans tarification incitative. ●

Guilhem Apra, Lauren Berthelot (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

#### ► Sources

Les données concernant les déchets sont issues de l'enquête Collecte de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) auprès des collectivités françaises ayant la compétence de collecter les déchets ménagers et assimilés. Elle couvre la France métropolitaine, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion.

#### ► Définitions

Les **déchets ménagers et assimilés** (DMA) correspondent à la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public, soit 11 % du volume total de déchets produits en France en 2020. Ils comprennent les déchets des activités économiques d'origine artisanale et commerciale, dits « assimilés », qui peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières et qui représentent 39 % des quantités collectées. Ces déchets sont considérés selon leur mode de collecte : en mélange (ordures ménagères résiduelles, OMR) ; séparée ; en déchetterie.

Les déchets collectés en mélange correspondent aux **ordures ménagères résiduelles** (OMR). Ce sont les déchets produits restant dans la poubelle classique après le tri à la source des ménages, notamment des emballages puis des biodéchets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020). La collecte séparée correspond aux déchets récupérés par les poubelles de tri, et par les points d'apport volontaires pour le verre, les journaux-magazines.

La **destination des déchets** correspond au traitement vers lequel le déchet sera orienté après la collecte. La valorisation s'oppose à l'incinération et au stockage. Elle désigne deux types de procédé, la valorisation matière qui consiste à utiliser la matière du déchet pour un nouveau processus de production et la valorisation organique qui repose sur le compostage et la méthanisation. Dans cette publication, ce sont les quantités qui partent à la valorisation qui sont analysées, ce qui peut différer des quantités réellement traitées en raison des **refus de tri**.

#### ► Champ

Les déchets considérés sont les déchets ménagers et assimilés (DMA) hors déblais et gravats collectés par le service public de gestion des déchets (SPGD). Ils comprennent donc une part de déchets produits par les activités économiques.

#### ► Pour en savoir plus

- **Ménard B., Sztrakoniczky T., Verdu F.**, « [Les déchets ménagers et assimilés : plus de 600 kg collectés par habitant en 2021, le tri en hausse de plus de 20 % en dix ans](#) », *Insee Première* n° 2055, juin 2025.
- **Brion D., Sztrakoniczky T.**, « [Le tri et la valorisation des déchets ménagers progressent](#) », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 111, septembre 2023.
- **Kaba S.**, « [Les déchets ménagers & assimilés en Île-de-France - Données 2021](#) », Observatoire régional des déchets, L'institut Paris Region, avril 2023.

